



Agriculture dans Laurentien

LE POTENTIEL AGROFORESTIER

Plus de la moitié de la superficie de la ville de Québec est constituée de milieux agricoles et forestiers. Les territoires agricoles, bien que protégés par une loi depuis 1990, n'ont pas été à l'abri de la pression foncière liée à l'intense urbanisation périurbaine de ces dernières années. Aujourd'hui, il y a moins d'exploitations agricoles, leurs activités sont peu diversifiées, les propriétaires investissent peu et manquent de relève. Pourtant, la proximité du milieu urbain représente un marché de consommation intéressant pour les produits de la terre. Les zones urbanisées et agroforestières ont malgré tout évolué indépendamment les unes des autres depuis cinquante ans, si bien qu'exploitants et résidents n'ont guère éprouvé jusqu'à maintenant de problèmes de cohabitation. Afin de réaliser son objectif de contrôler l'étalement urbain, la Ville entend bien protéger sa zone agricole permanente et limiter l'expansion des quartiers résidentiels. De plus, elle veut favoriser le développement d'activités agricoles prospères fondées sur les besoins de son bassin de population métropolitaine.



Terres agricoles sur le littoral ouest Forêt dans la Haute-Saint-Charles

la mise en valeur du territoire agroforestier et de ses potentiels

En 2002, le territoire de la ville de Québec comptait 121 producteurs dont 104 étaient établis en zone agricole permanente. Bien que spécialisée dans la production de produits laitiers ou de bovins de boucherie (67 fermes totalisant 4 122 têtes de bétail en 2001) et dans les cultures fourragères aux fins principalement d'alimentation du bétail (près de 4 340 ha), l'agriculture pratiquée sur le territoire de la ville de Québec accorde cependant de la place à un certain nombre d'entreprises engagées dans les productions dites spécialisées, soit la production de légumes, de fruits ou de petits fruits (24 fermes totalisant plus de 95 ha). On note également la présence d'entreprises de production de gazon, d'arbres de Noël, de produits horticoles d'ornementation et de produits de serre (plus de 100 ha). Le territoire de la ville était le lieu de plus de 71 000 entailles d'érables en 2001. Finalement, il se récolte près de 7 700 m³ solides de bois en 2003 sur le territoire. Environ 63 % de ce volume récolté est destiné aux activités de sciage et 30 %, à la fabrication de pâte à papier. À cela s'ajoute la récolte de bois de chauffage qui est estimée approximativement à 9 500 m³ solides pour la même année.

Voir carte 30, Production animale, carte 31, Production agricole et carte 32, Activité agroforestière.



Les indicateurs économiques applicables aux milieux agricoles et forestiers révèlent généralement un niveau plutôt faible de développement des activités agroforestières sur le territoire. Par rapport aux potentiels de ces milieux, certains analystes parlent même de sous-exploitation.

Par ailleurs, on note une tendance au vieillissement de la population agricole, un manque de relève, une faible diversité des productions et activités ainsi qu'un faible niveau d'investissement et de dépenses des entreprises. Le dernier

recensement agricole de 2001 laisse cependant entrevoir un léger espoir, principalement en matière de diversité des productions agricoles. Ce phénomène contraste avec les périodes antérieures. Le nombre d'unités de production ne cesse de diminuer mais, par ailleurs, les entreprises existantes se consolident. On note la présence d'un nombre important d'entreprises agricoles dont le revenu d'exploitation est relativement faible, ce qui empêche d'envisager le développement d'entreprises d'envergure.

La zone agricole permanente est maintenant adéquatement protégée grâce aux mesures cumulées de la loi provinciale, du schéma d'aménagement et des réglementations municipales d'urbanisme en vigueur. Les principales règles permettant d'envisager une cohabitation des milieux urbains et ruraux sont en place depuis peu, bien qu'il reste des défis à relever à cet égard, notamment en matière d'épandage des déjections animales.

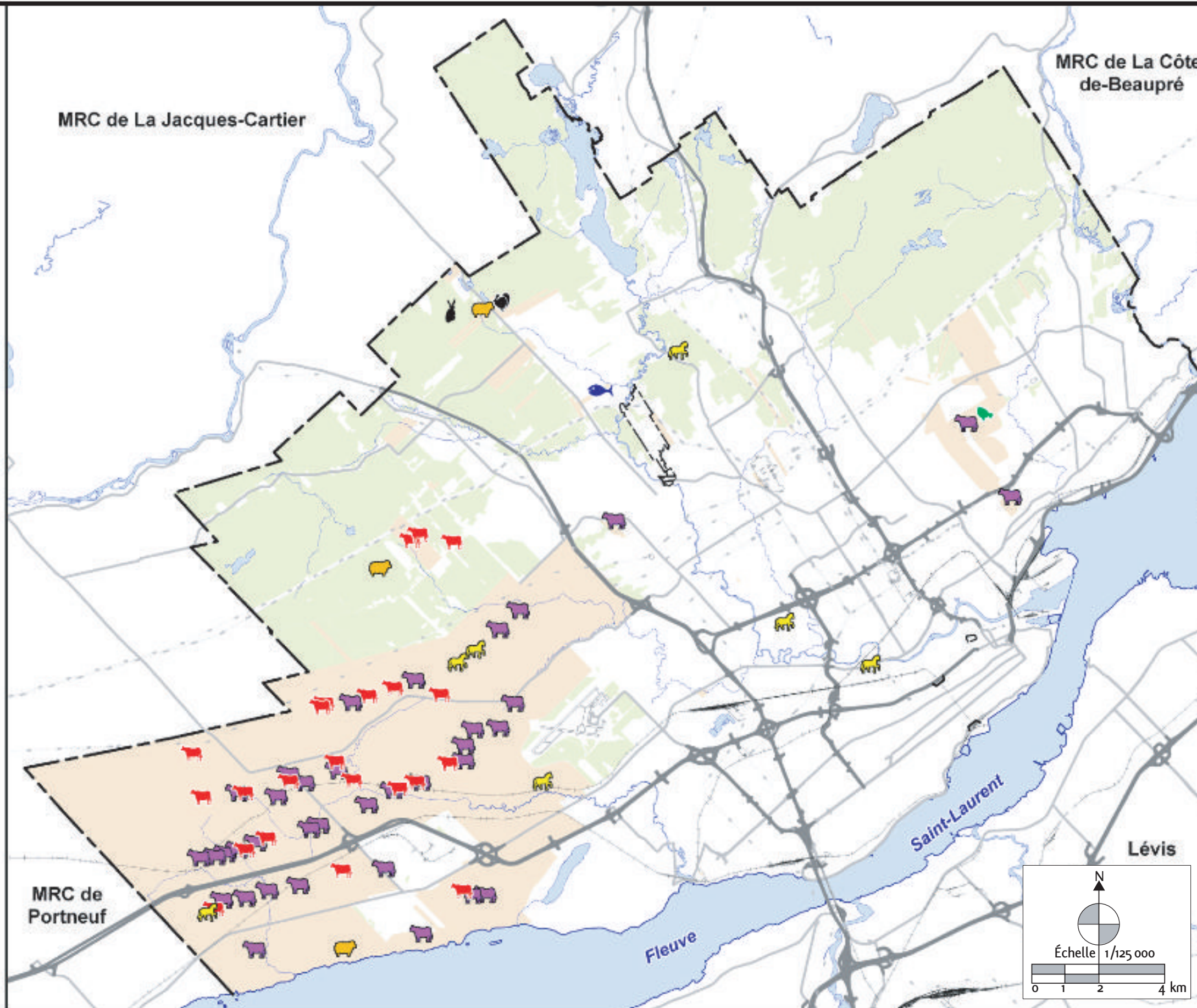
Malgré ces constats plutôt négatifs, les intervenants du domaine agricole et du développement économique ainsi que les autorités de la Ville gardent espoir envers le développement d'une agriculture prospère et dynamique, en harmonie avec les milieux urbains adjacents. Le meilleur moyen de contribuer à un développement agricole harmonieux et compatible avec ces milieux est de favoriser une agriculture qui s'appuie, entre autres, sur l'existence à proximité immédiate d'un important marché de consommation et en tire profit. Plutôt que de s'inscrire strictement dans des productions industrielles orientées vers des marchés d'exportation, le développement d'une agriculture durable visant d'abord à satisfaire, dans la mesure du possible, les besoins agroalimentaires régionaux pourrait être à l'avantage des intervenants, de l'industrie et de la population.

Tableau 13
Superficie de l'activité agricole

| | Superficie totale (km ²) | Superficie de la zone verte (km ²) | Superficie exploitée à des fins agricoles (km ²) | Superficie en culture (km ²) |
|-----------------------------|---|---|---|---|
| Ouest de la Ville de Québec | 258,75 | 107,04 | 61,37 | 46,43 |
| Ville de Québec | 544,00 | 118,85 | 71,56 | 52,77 |

Production animale

30



Zone agricole permanente

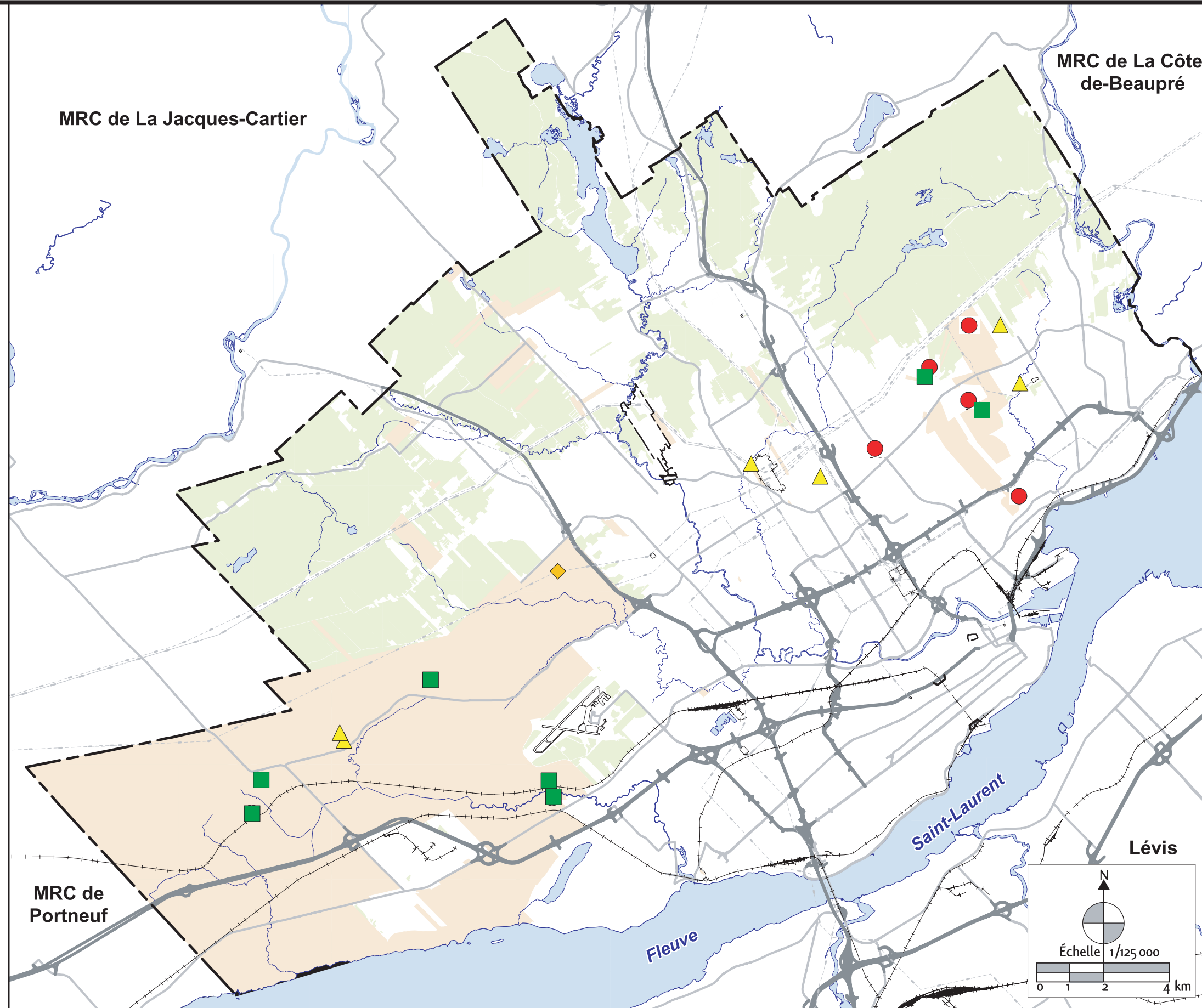
Type d'élevage
(nombre d'exploitations)

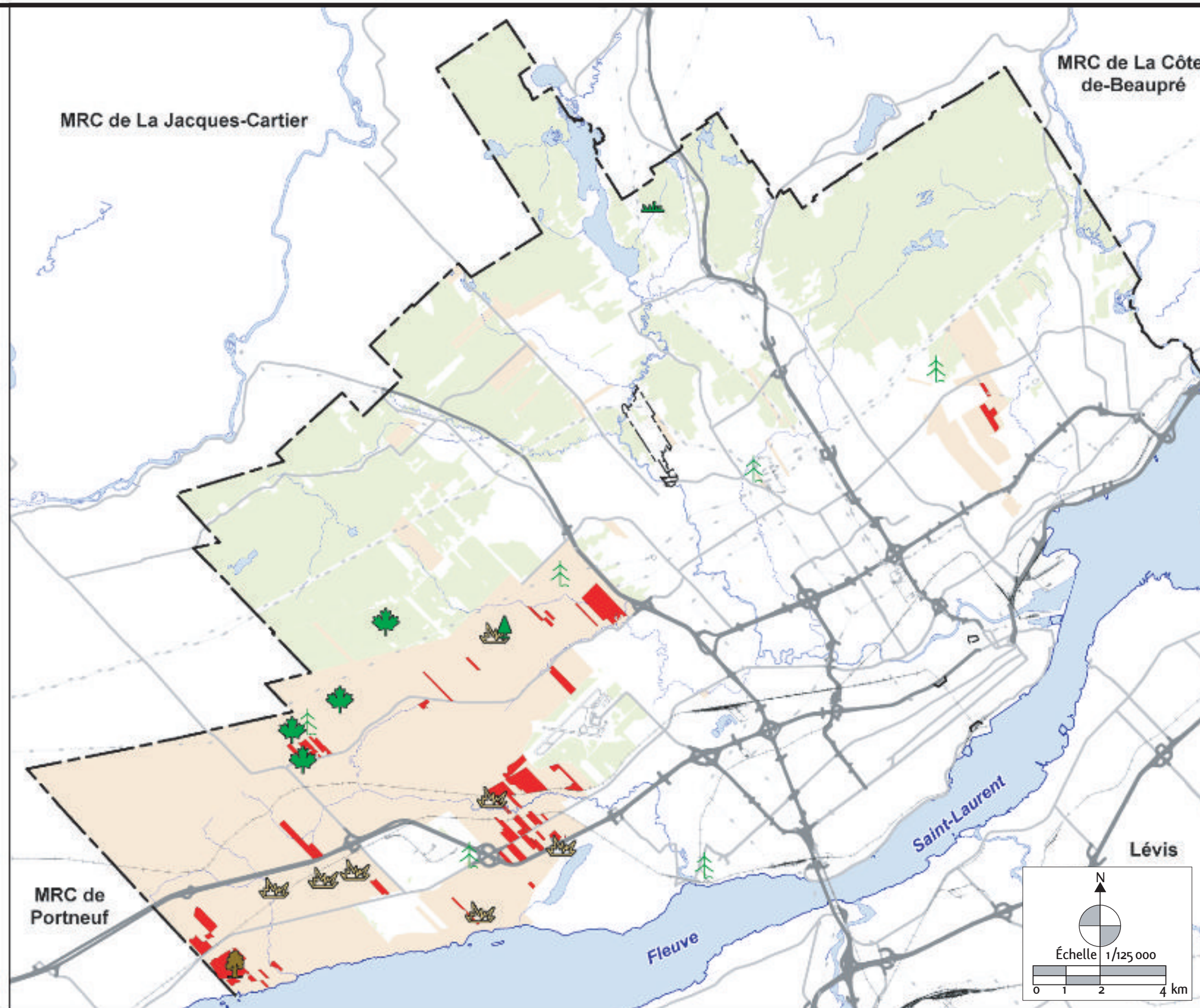
-  Bovins de boucherie (22)
-  Bovins laitiers (36)
-  Chevaux (7)
-  Dindons (1)
-  Lapins (1)
-  Ovins (3)
-  Poissons (1)
-  Poulets (1)



Production agricole

31





Activité agroforestière

- Zone agricole permanente
- Zone en friche

Type de production (nombre d'exploitations)

- Pépinière (6)
- Gazon (1)
- Fourrage (7)
- Arbres de Noël (1)
- Acériculture (4)
- Vente de bois (1)





Élevage dans Laurentien

Consacrer en priorité la zone agricole à des activités et fonctions agricoles

La Ville de Québec n'entend pas modifier ses orientations à l'égard de la zone agricole permanente. En fait, elle s'est engagée auprès du gouvernement du Québec et des partenaires agricoles à respecter le cadre de gestion actuellement en vigueur. De plus, cet engagement s'inscrit parfaitement dans son désir de mieux encadrer l'étalement urbain. Ainsi, les agriculteurs sont assurés d'un avenir stable et permanent que garantissent l'aménagement futur et le développement des milieux agroforestiers.

Cependant, le tracé actuel de la zone agricole soulève des interrogations quant au caractère vraiment agricole de terrains situés dans certains secteurs. Des inclusions dans la zone agricole officialisées au cours des dernières années répondent peut-être plus au désir des propriétaires de profiter d'avantages fiscaux que de favoriser la pratique d'activités agricoles sur ces terrains.. Par ailleurs, des décisions rendues dans le passé par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) soulèvent aujourd'hui des doutes quant à l'existence de conditions favorables au développement des entreprises agricoles limitrophes. Selon les cas, des possibilités de développement urbain sont proposées dans le plan d'affectation. Ces ajustements permettent d'envisager un tracé du périmètre d'urbanisation mieux adapté à certains contextes particuliers.

Tableau 14
Principales productions agricoles en fonction des revenus agricoles bruts estimés, 1996

| Production | Pourcentage (%) |
|------------------------------|-----------------|
| Lait | 30 |
| Porc | 19 |
| Volaille | 14 |
| Pomme de terre | 9 |
| Légumes | 8 |
| Bovin | 6 |
| Fruits | 6 |
| Céréales | 5 |
| Autres productions végétales | 2 |
| Autres élevages | 1 |

Source : IMAPAQ, Direction régionale de Québec, août 1999.

Tableau 15
Âge moyen des exploitants agricoles

| | 1981 | 1991 |
|-----------------------------|-------|------|
| Ville de Québec | 53,15 | 50,2 |
| Est | 54,65 | 52,5 |
| Centre | 56,23 | 48,0 |
| Sainte-Foy | 53,25 | 50,9 |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | 48,70 | 49,6 |

Source : Statistique Canada, Recensements de 1981 et 1991.

Tableau 16
Principales productions
des fermes

| 121 producteurs | | |
|------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| 3 691 unités animales (ua) | | |
| 5 691 hectares (ha) cultivés | | |
| ZONE AGRICOLE | Superficie ou nombre d'unités | Nombre de producteurs |
| Bovins laitiers | 1 697 ua | 37 |
| Horticulture | 185 ha | 18 |
| Bovins de boucherie | 1 025 ua | 25 |
| Volailles | 439 ua | 3 |
| Autres élevages | 364 ua | 6 |
| Grandes cultures | 5 214 | 9 |
| Divers | — | 6 |
| ZONE NON AGRICOLE | | |
| Horticulture | 65 ha | 9 |
| Bovins de boucherie | 13 ua | 1 |
| Volaille | 13 ua | 1 |
| Autres élevages | 140 ua | 5 |
| Grandes cultures | 36 ha | — |
| Divers | — | 1 |

Ferme de rang dans Laurentien



■ la protection de la zone agricole et de ses activités

Un territoire agricole qui a souffert des pressions exercées par le développement urbain

Les milieux agricoles et forestiers de la ville de Québec constituent une composante très importante de son territoire. Plus de 50 % de sa superficie totale est occupée par ces milieux. La superficie de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec totalise près de 12 800 ha. Plus de 49 % (6 285 ha) de cette zone a un couvert herbacé, tandis que 35 % (4 514 ha), un couvert forestier.

Malgré l'existence depuis 1978 d'une législation provinciale visant la protection du territoire et des activités agricoles, on constate que la contiguïté des activités agricoles avec un milieu urbain de plus d'un demi-million d'habitants a engendré et engendre toujours une pression préjudiciable à la pratique de ces activités. Ces phénomènes nuisent à la stabilité nécessaire à un développement agricole diversifié et prospère. Certes, la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles* est venue freiner l'utilisation des meilleures terres agricoles à des fins urbaines. Toutefois, malgré cette loi et ses mécanismes administratifs, un nombre considérable d'habitations urbaines ont été construites en zone agricole jusqu'à tout récemment. Elles l'ont été le long des principaux rangs et constituent aujourd'hui de véritables chapelets d'établissements résidentiels de très faible densité. Ce phénomène associé à la révision de la zone agricole réalisée en 1990, par laquelle plus de 800 ha de terrain sont passés de la zone verte à la zone blanche, pourrait expliquer l'insécurité latente des producteurs face à l'avenir. Ces derniers font également les frais du manque de constance des politiques de contrôle de l'utilisation du sol en milieu agricole. Cette insécurité face à l'avenir pourrait être l'une des principales causes du manque de relèvement dans ce secteur d'activité et de la faiblesse des investissements.

L'adoption à l'automne 2000 par l'ex-CUQ d'un cadre de gestion misant à la fois sur le respect et l'intégralité de la zone agricole est venue concrétiser les orientations du gouvernement du Québec applicables à ce milieu. Les ajustements apportés aux outils de planification de la Ville ont permis de déterminer les endroits précis où les usages urbains sont autorisés en zone agricole permanente. Privilégiant une approche restrictive du développement des usages urbains en zone agricole permanente, la Ville reconnaît par le fait même la priorité accordée aux activités agricoles.

Milieux résidentiels et terres agricoles





Élevage dans Laurentien

La capacité d'établir entre les partenaires les conditions favorables à la cohabitation des activités

Le contrôle strict de l'implantation des usages urbains en milieux agricole et forestier constitue la base d'une démarche favorisant l'établissement de rapports harmonieux entre les milieux urbain et agricole. L'ex-CUQ s'est engagée dans cette voie en modifiant son schéma d'aménagement à l'automne 2000.

Les mesures de contrôle intérimaire de la CMQ ont conduit à l'établissement de règles qui tiennent compte des besoins et réalités de la ville en matière de distances séparatrices applicables à certaines productions animales, en matière de protection des prises et des plans d'eau ainsi que d'abattage des arbres. Comme il a été indiqué précédemment, des zones d'ombres subsistent toujours, tandis que d'autres problématiques pourraient se manifester au fil des ans. C'est le cas notamment de l'épandage des déjections animales (fumier et lisier).

La proximité des secteurs urbains et des milieux agroforestiers génère souvent pour les producteurs des irritants, des problèmes et parfois des frais additionnels considérables. À l'inverse, la problématique de l'épandage des fumiers pourrait devenir une source de contraintes majeures altérant la qualité de vie des citoyens et la santé de l'environnement. Bien que des conflits d'usage n'existent pas vraiment à l'heure actuelle sur le territoire, la ville n'en est pas à l'abri pour deux raisons : sa proximité immédiate avec des régions en surplus de fumier et l'absence de pouvoirs municipaux d'intervention en cette matière. Quant à l'abattage d'arbres en milieu forestier, les réglementations en vigueur permettent généralement d'observer des pratiques viables et soutenables. Malgré cela, la ville n'est malheureusement pas à l'abri de problèmes de bon voisinage entre les producteurs et les populations résidentes.

Dans ces circonstances, la Ville et ses partenaires doivent convenir des gestes à poser pour éviter que ne surviennent des problèmes de cohabitation plutôt que d'avoir à y réagir.



Potential agricole et forestier

■ la gestion des impacts associés aux activités agricoles

Touchés par une urbanisation très intense, les milieux agricoles et forestiers de la ville de Québec ont vu leur étendue se réduire considérablement, au point de ne constituer aujourd'hui que trois blocs non contigus et d'importance inégale. Les plus récents indicateurs économiques révèlent la présence de signes évidents d'un manque de relève agricole, d'un faible niveau d'investissement par rapport aux possibilités offertes par ces milieux et d'un manque de diversité des productions et des activités agricoles. Le recensement agricole de 2001 corrobore le phénomène de consolidation des entreprises existantes et, par le fait même, la réduction du nombre de fermes. De nombreuses études réalisées sur la question concluent que les territoires agroforestiers de la ville de Québec présentent des signes évidents de sous-exploitation. Cette situation est étonnante puisque le caractère périurbain du territoire agricole pourrait être la source d'un dynamisme et d'opportunités intéressantes tant pour les producteurs et les entreprises que pour la population.

L'évolution des 50 dernières années des territoires urbanisés a mené au développement d'un milieu qui n'entretient guère de liens avec l'espace agroforestier. Inversement, les pratiques agricoles se sont réduites à des activités qui ont peu ou n'ont pas de lien avec la ville en tant que marché de consommation immédiat, d'où l'absence de conflits véritables entre ces milieux. Comparativement aux secteurs agricoles de l'île d'Orléans, de Portneuf, de la Beauce et de la rive sud immédiate, les arrondissements de la ville de Québec sur lesquels est située la zone agricole sont rarement confrontés à de véritables problèmes de cohabitation. Les activités agricoles pratiquées sur le territoire de la ville ne sont pas la source de problèmes environnementaux de la taille et de la nature de ceux présents, par exemple, dans des municipalités en situation de surplus de fumier ou qui se spécialisent dans certaines monocultures extensives.

En conformité avec les orientations gouvernementales applicables et en collaboration avec les villes de Québec et de Lévis, la CMQ a adopté en juin 2003 un règlement de contrôle intérimaire (RCI) établissant des règles de cohabitation applicables à certaines productions animales. Fruit d'un consensus avec les intervenants agricoles et municipaux, ce règlement métropolitain a conduit d'une part, à l'établissement de paramètres concernant les distances séparatrices applicables aux productions animales à forte charge d'odeurs et d'autre part, à la détermination des secteurs réservés à ce type d'élevage. Cette réglementation met en place une série de mesures visant la protection des plans et des prises d'eau utilisées à des fins d'alimentation. Quoiqu'intérimaire, l'ensemble de ces mesures laisse supposer l'existence d'un cadre propice à une cohabitation des pratiques agricoles avec le milieu habité, du moins les pratiques les plus susceptibles de nuire à la qualité de l'environnement et de la zone de contact urbain-rural. Cependant, le RCI de la CMQ ne peut à lui seul être une solution à tous les défis d'aménagement reliés à l'épandage des déjections animales.

Compte tenu que la ville de Québec a un statut de capitale et constitue une importante destination touristique, on ne saurait envisager que ses zones agricoles et forestières soient mal ou sous-exploitées, selon le vœu même de la population et des intervenants directement concernés. La présence d'un milieu agroforestier qui laisserait voir en grand nombre des friches ou des terres à l'abandon aux portes d'entrée de la ville et des pratiques forestières susceptibles de provoquer des problèmes environnementaux ou des difficultés de cohabitation viendraient en opposition avec les objectifs d'aménagement et de développement poursuivis par l'administration municipale. Ces situations ne contribueraient pas non plus aux objectifs poursuivis en matière de qualité des paysages ruraux et périurbains. Il ne suffit pas que l'intégrité de la zone agricole soit assurée et que les règles de cohabitation entre les usages agricoles, forestiers et urbains soient établies pour prétendre au développement et à la prospérité immédiate des activités agroforestières. Dans le contexte actuel de mondialisation des marchés et de libéralisation des échanges commerciaux, les conditions actuelles de développement des industries agricoles et forestières exigent de la part des entreprises qu'elles produisent des biens de qualité à des prix de plus en plus compétitifs.

Le développement et la mise en valeur des potentiels des milieux agricoles et forestiers du territoire doivent être envisagés dans le respect inconditionnel de la qualité des milieux naturels et habités, de la protection des prises d'eau à des fins d'alimentation et des paysages périurbains.

Terres agricoles dans Beauport

